

CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2009

- COMPTE RENDU AFFICHAGE -

L'AN DEUX MILLE NEUF le 24 novembre à 22h15 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Député-Maire, le 20 novembre 2009, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Député-Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Jérôme LETIER, conseiller municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Patrick BEAUDOUIN, Député-Maire

Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIÉRI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Françoise FOUGEROLE, adjoints au maire

M. Alain, ASSOULINE, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Geneviève TOUATI, Mme Brigitte ARTHUR, M. Michel MAHEROU, conseillers municipaux.

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ :

Mme Brigitte OSMONT, conseiller municipal, pouvoir à Mme PALLIERE
Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, conseiller municipal, pouvoir à M. NECTOUX
M. Quentin BOUCHACOURT, conseiller municipal, pouvoir à M. DESVAUX
Mme Dominique JUSOT, conseiller municipal, pouvoir à Mme MARGHIÉRI
M. Benoît AINS, conseiller municipal, pouvoir à Mme TOUATI
M. David GREAU, conseiller municipal, pouvoir à Mme ARTHUR

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire indique que conformément aux dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 1-2 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le Conseil Municipal a été convoqué en urgence.

Conformément à la loi, M. le Maire demande l'approbation de cette urgence.

La notion de caractère d'urgence est liée à la correspondance reçue du Président du Conseil Général du Val de Marne en date du 10 novembre 2009 reçue en mairie le 18 novembre 2009 attribuant la dotation départementale de fonctionnement 2009 au profit des associations à caractère local pour un montant de 14 215,04 €.

Aucun Conseil Municipal n'étant prévu avant la fin de l'exercice 2009, compte tenu des délais de convocation légaux du Conseil Municipal et de la répartition de ladite subvention à établir avant la fin de l'exercice 2009 et afin de permettre aux associations une bonne gestion de leur trésorerie, c'est donc la notion d'urgence que M. le Maire présente.

Il propose d'accepter cette convocation en urgence et la mets aux voix.

Elle est adopter à l'unanimité.

1. Répartition de la subvention du conseil général du Val de Marne entre les associations à caractère local

Sur rapport de M. Jean-Pierre NECTOUX, adjoint au maire, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la répartition de la dotation du conseil général du Val de Marne :

NOM ASSOCIATION	PRESIDENT	DECISION 2009
CONFERENCE SAINT-VINCENT DE PAUL	Jean-Philippe GELEZ	950
APEI PAPILLONS BLANCS	André FALCUCCI	1000
AMOPA DU VAL-DE-MARNE	Henri RENE	300
ASSO. NLE MEMBRES ORDRE NATIONAL MERITE	Olivier ZANG	300
ENTRAIDE EGLISE REFORMEE DE VINCENNES	Arlette ROMAN	600
ANAF	Anita ELGAIRE	1000 dont 200 excep,
ASMAC	Marianne BOULAIRE	1200 dont 200 excep,
JAZZ CLUB DE SAINT-MANDE	Pierre EROUKHMANOFF	300
APEL SAINT-MICHEL	Anne TOUZERY	0
ASSO. DES AMIS DE L'ECOLE DECROLY	Mylène ZITTOUN	500
ASSO.PROMOTION CENTRES THERAPIE-ACTP	Monsieur BENKIMOUN	1300
COMITE DES FETES	Jean-Pierre NECTOUX	1950 dont 600 excep,
ADJ	Jean-Pierre NECTOUX	1515,05
APSIDE	Sylvie CREPIN	200
SAJIR	Béatrice GREGOIRE	500
AVIV	Fernand WIESENFELD	0
ASDAC	Marie-Claude JAMES	300
SMCF	Paul DESVAUX	0
ADAMA	Pierre CHALVIDAN	1000 dont 500 excep,
FOYER SOCIO EDUCATIF DECROLY	Didier CAVAROC	0
FOYER DU COLLEGE OFFENBACH	Boris LESUEUR	300
SECOURS CATHOLIQUE	Monsieur LEBAS	0
CONCERTS SAINT-MANDEENS	Françoise RANDY	1000 excep
TOTAL		14 215, 05

2. Questions diverses